

DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL 16 JUILLET 2026

N° 2026-05-14

L'an deux mille vingt-six, le seize juillet à quatorze heures, le Bureau Syndical, régulièrement convoqué en date du six juillet deux mille vingt-six, s'est réuni à Sahune, sous la Présidence de Nicole PELOUX.

Nombre de délégués

En exercice : 26
Présents (mini 11 dont 6 en
salle) : 20

Nombre de voix

En exercice : 37
Présentes : 25
Exprimées par pouvoirs : 11
Total (mini 19) : 36

Quorum atteint

Délégué-es présents-es

**1 représentant du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes
(porteur de 4 voix)**

Claude AURIAS

**1 représentante du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur
(porteuse de 2 voix)**

Agnès ROSSI

**1 représentant du Conseil départemental de la Drôme
(porteur de 2 voix chacun)**

Pierre COMBES

**17 représentants des communes, EPCI et villes-portes
(porteurs d'1 voix chacun)**

Fabienne BARBANSON, Françoise BELLANGER, Francis BOMPARD,
Philippe CAHN, Gilles CREMILLIEUX, Bruno EYSSERIC, Rosy
FERRIGNO, Gérard HANUS, Amélie LEBRE, Didier LEROY, Agnès PAGIS, Nicole PELOUX, Kevin
QUEYREL, Yannis ROCHAS, Frédéric ROUX, Christelle RUYSSCHAERT, Lionel TARDY.

Délégué-es excusé-es ayant donné pouvoir :

Jacqueline BOUYAC à Agnès ROSSI, Éric PHELIPPEAU à Claude AURIAS, Patricia PICARD à Nicole
PELOUX, Pascale ROCHAS à Pierre COMBES, Gérard TENOUX à Gilles CREMILLIEUX,

Déléguée excusée : Béatrice BOSSENEC

Madame Nicole PELOUX déclare la séance ouverte à 14 heures.

Monsieur Claude AURIAS est nommé secrétaire de séance.

Objet : Patrimoine alimentaire alpin 2026 - 3^e année –budget prévisionnel et plan de financement

Montant des dépenses PnrBP	2026
Fonctionnement	27 000 €
Investissement	0 €

Coût global prévisionnel	Dépenses	Recettes
	27 000 €	21 600€

Rapport :

La Présidente expose,

Par délibération n° 2024-11-03 du Bureau syndical du 12 décembre 2024 et n°2025-07-11 du Bureau syndical du 20 mai 2025, un programme d'action et un budget prévisionnel ont été adoptés pour la mise en place d'actions destinées à accompagner la reconnaissance du « patrimoine alimentaire alpin », au cours des années 2024 et 2025.

En 2025, plusieurs actions ont été menées, comme l'organisation de « rencontres nationales du patrimoine alimentaire alpin » à Grenoble, l'organisation d'un « atelier du patrimoine alimentaire alpin » consacré à l'éducation, l'animation d'un comité de pilotage et d'un comité de suivi de la candidature, des actions de communication, etc. Ce processus doit aboutir en 2026 au dépôt de la candidature par la Suisse et à son premier examen par l'UNESCO. Au cours de cette période, il s'agira de continuer à animer le réseau des membres des communautés qui ont été mobilisés et d'esquisser des actions concrètes avec les membres de ce réseau, de préparer des assises en 2027 et de mener des actions de communication et de sensibilisation

Le budget prévisionnel de l'action est le suivant :

DEPENSES en € TTC		RECETTES en €	
Coordination du projet, mise en place des actions (workshop, ateliers, projet de publication, etc.), mise en place d'un réseau à l'échelle des territoires alpins de la Région SUD-PACA par un agent du Parc (16 jours)	6 500 €	ETAT (FNADT) – 50 %	13 400 €
Accompagnement du projet, préparation réunions, participation actions de communication (notamment n° de l'Alpe), par une référente UNESCO, 9 jours	4 500 €	Région SUD-Provence-Alpes-Côte d'Azur – 30 %	8 200 €
Préachat de la revue L'Alpe	10 000 €		
Organisation de deux ateliers (webinaire, interventions)	2 000 €	Autofinancement du Parc (valorisation temps de travail agent permanent – 20%)	5 400 €
Dépenses de communication	4 000 €		
TOTAL	27 000 €	TOTAL	27 000 €

Délibération

- ♦ Vu les délibérations du Bureau syndical n°2024-07-07 du 5 juillet 2024 ayant pour objet la définition du programme et le plan de financement de l'opération « patrimoine alimentaire alpin 2024 », n° 2024-11-03 du 12 décembre 2024 concernant l'adoption d'un budget prévisionnel et d'un plan de financement pour l'année 2025 et n°2025-07-11 du Bureau syndical du 20 mai 2025,



- ◆ Considérant les mesures 1-4-3 « partager la connaissance des patrimoines immatériels culturels associés aux usages du territoire », 2-1-2 « Développer et promouvoir des outils locaux de transformation et une diversification des productions des exploitations des Baronnies provençales », 2-1-3 « construire des réseaux d'échanges à forte valeur ajoutée, économique, sociale et environnementale »,
- ◆ Considérant les liens qui existent entre différentes actions en cours sur la préservation de filières agricoles ou la mise en place d'un plan alimentaire de territoire et le projet de reconnaissance du « patrimoine alimentaire alpin » dans le registre des bonnes pratiques de l'UNESCO,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Bureau Syndical

- **Valide** le plan de financement et le budget prévisionnel de l'opération ;
- **Décide** que la réalisation du projet « Patrimoine alimentaire alpin 2026 - 3e année » sera engagée lorsque l'ensemble des recettes sera sécurisé ;
- **Autorise** la Présidente à solliciter toute subvention et à signer tout acte relatif à cet objet.

Pour extrait certifié conforme
Aux jour et an susdits

La Présidente
Nicole PELOUX

